

— N° 50. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 30 AOUT 1870.)

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les évaluations portées au projet du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1871 s'élèvent à fr. 178,124,000 »

Les Budgets de dépenses des divers services de l'État sont établis aux chiffres suivants, savoir :

Dette publique	43,371,202	»
Dotations	4,582,982	»
Justice	15,026,598	»
Affaires Étrangères	3,419,752	»
Intérieur	13,586,575	»
Travaux publics	38,415,546	»
Guerre	36,871,500	»
Finances	13,433,780	»
Non-Valeurs et Remboursements	847,000	»
ENSEMBLE		fr. 169,334,915 »

Soit un excédant présumé de 8,769,085 »
des recettes sur les dépenses.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1870 a été voté à la somme de 176,725,000 francs. Le Budget présenté pour 1871 comporte donc une augmentation de 1,399,000 francs. Les différences entre les évaluations relatives aux deux exercices sont expliquées ci-après :

IMPOTS.

L'impôt foncier a produit en 1869 un revenu de 19,098,000 francs. Le chiffre de 19,145,000 francs, porté comme prévision au Budget de 1870, sera probablement atteint. On ne propose pour 1871 qu'une augmentation de 5,000 francs, soit une évaluation de 19,150,000 francs.

La contribution personnelle a procuré en 1869 une recette de 11,858,000 francs. Les prévisions pour 1870 ne s'élevaient qu'à 11,800,000 francs. On croit pouvoir proposer de les porter à 12 millions pour 1871, soit en plus 200,000 francs.

D'après les faits constatés pour les exercices antérieurs, on estime à 250,000 francs le produit du droit de débit de tabacs en 1871. Le chiffre porté au Budget de 1870 était de 245,000 francs. C'est donc une augmentation de 5,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DOUANES. — *Droits d'entrée.* — Le tableau qui suit indique quel a été le montant des perceptions effectuées pour chacune des années 1865 à 1869.

ANNÉES.	RECETTES		
	au profit de l'État.	au profit du fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860.)	TOTALES.
	francs.	francs.	francs.
1865	15,025,959	2,140,709	15,764,668
1866	12,898,049	2,366,475	15,264,524
1867	15,975,177	2,707,796	16,682,973
1868	14,655,559	2,959,785	17,595,342
1869	16,568,815	2,859,777	19,208,590

Comme on le voit, la recette de 1869 a été exceptionnellement élevée. Cette circonstance est due à des importations plus considérables de certaines marchandises, et notamment des bois de construction, des eaux-de-vie, des grains, des sucres raffinés, des tabacs et des tissus de laine. D'un autre côté, il a été importé en 1870 des quantités considérables d'eaux-de-vie, en prévision de l'augmentation des droits qui a été décrétée par la loi du 15 mai 1870. Il en résultera nécessairement une diminution de l'importation en 1871. Tenant compte en outre de la réduction de recette due à la suppression des droits d'entrée sur les poissons et sur les sulfates et sulfites de soude, ainsi que de la diminution des droits sur les carbonates de soude, on croit devoir établir ainsi qu'il suit l'évaluation des droits de douane pour 1871 :

Part de l'État	15,500,000 francs.
» du fonds communal	2,345,000 »
ENSEMBLE	15,845,000 »

La part du fonds communal dans les droits de douanes se décompose ainsi qu'il suit, d'après les mêmes bases que celles qui ont été adoptées pour l'exercice 1870, savoir :

75 p. % de la recette sur les cafés, soit	2,100,000 »
35 — — sur les bières	70,000 »
55 — — sur les eaux-de-vie étrangères	55,000 »
55 — — sur les sucres raffinés	140,000 »
TOTAL . . . fr.	2,345,000 »

Droits de tonnage. — Le grand-duché de Mecklenbourg-Schwérin ayant adhéré, par un arrangement conclu le 18 mars dernier, au traité international qui a consacré le rachat du péage de l'Escaut, la république de l'Équateur est le seul État qui, n'ayant pas encore adhéré à ce traité, est susceptible de voir ses navires frappés de la taxe de 5 francs par tonneau établie

NOTE PRÉLIMINAIRE.

par la loi du 13 juin 1863. Comme il n'est pas à prévoir qu'un navire de cette puissance arrive dans un port belge en 1871, il n'y a pas lieu de porter au Budget des Voies et Moyens dudit exercice un chiffre de recette comme produit éventuel du droit de tonnage.

ACCISES. — Le tableau ci-après fait connaître, pour chacun des produits soumis à l'accise, le montant de la recette réalisée en 1869, celui des prévisions adoptées pour 1870, et celui des prévisions proposées pour le Budget de 1871.

	PRODUIT TOTAL.			QUOTE-PART	
	RECETTE de 1869.	ÉVALUATIONS admisées pour 1870.	ÉVALUATIONS proposées pour 1871.	de l'ÉTAT.	du fonds COMMUNAL.
Sel et eau de mer	5,885,521	5,850,000	1,760,000	1,760,000	»
Vins	4,125,679	5,540,000	5,540,000	2,500,000	1,240,000
Eaux-de-vie indigènes.	15,245,150	15,070,000	8,520,000	5,410,000	2,910,000
Bières et vinaigres	14,108,187	15,770,000	14,000,000	9,100,000	4,900,000
Sucres.	6,202,886	5,800,000	5,600,000	5,640,000	1,960,000
Glucoses	40,964	50,000	50,000	50,000	»
TOTAUX. . . . fr.	45,604,187	42,060,000	55,250,000	22,240,000	11,010,000

D'après le montant des revenus constatés en 1869, combiné avec les termes de crédit encore ouverts dans les comptes, il y a lieu de maintenir pour 1871 les évaluations admises au Budget de 1870 en ce qui concerne les vins et les glucoses; quant aux autres articles, il convient d'en évaluer le produit ainsi qu'il suit :

Sel. — La loi du 15 mai 1870 abolit l'accise sur le sel, à partir du 1^{er} janvier prochain. Pour l'exercice 1871, il ne restera plus à recouvrer que les termes de crédit inscrits aux comptes et non échus à la fin de l'année 1870. On peut évaluer le montant de ces termes à 2,000,000 de francs, dont il faut déduire la bonification de 12 p. 0/0 accordée par le § 2 de l'article 15 de ladite loi; reste 1,760,000 francs.

Eaux-de-vie indigènes. — L'accise sur l'eau-de-vie a été augmentée de près de 86 p. 0/0 à partir du 1^{er} juin 1870. Néanmoins le revenu de cet impôt subira momentanément une notable dépression, par suite du ralentissement de la fabrication qui se manifeste toujours dans les premiers mois de l'application d'une augmentation de droits. Ce ralentissement, prévu dans l'exposé des motifs de la loi du 15 mai 1870, est la conséquence des approvisionnements considérables d'eaux-de-vie qui ont été opérés tant par une grande extension des importations que par une activité excessive de la production, dans la période comprise entre la date de la présentation de la loi et celle de sa mise en vigueur : l'accroissement de la recette des droits d'entrée sur les

NOTE PRÉLIMINAIRE.

eaux-de-vie étrangères et de l'accise sur les distilleries, déterminé par ces faits, a dépassé, pendant le 1^{er} semestre de 1870, la somme de 12,000,000 de francs. Or les eaux-de-vie importées venant prendre la place des eaux-de-vie indigènes dans la consommation intérieure, la réalisation du produit présumé des nouveaux droits sera momentanément différée, et la diminution se fera surtout sentir en 1871, à cause des crédits de 3, 6 et 9 mois accordés pour le paiement de l'accise.

Pour évaluer la réduction sur le chiffre de 24,420,000 francs, montant présumé du revenu des droits d'entrée et de l'accise sur les eaux-de-vie, il faut tenir compte, d'abord des 12,000,000 de francs perçus en plus en 1870, et ensuite de la différence entre les droits anciens et nouveaux sur les quantités formant les approvisionnements dont on a parlé plus haut et qui, bien que n'ayant été soumis qu'aux moindres droits, contribuent à alimenter la consommation depuis le 1^{er} juin dernier. Évaluant cette différence à 4,000,000 de francs, on ne peut guère compter que sur un produit de 8,420,000 francs, et encore cette recette ne sera réalisée que si l'exportation avec décharge de l'accise ne prend pas un développement anormal. Dans cette somme, 100,000 francs sont attribués aux droits de douane sur les eaux-de-vie étrangères, et 8,320,000 francs à l'accise sur les distilleries, soit 5,410,000 francs pour l'État et 2,910,000 francs pour le fonds communal.

Bières et vinaigres. — La situation des recouvrements permet de porter les recettes présumées de 13,770,000 francs à 14,000,000 de francs, soit 9,100,000 francs pour l'État et 4,900,000 francs pour le fonds communal.

Sucres. — Le minimum de la recette des droits sur les sucres a été ramené au chiffre de 6,000,000 de francs par l'arrêté royal du 8 août 1869 (*Moniteur*, n° 227). Dans cette recette est compris le droit d'entrée sur le sucre raffiné, dont le produit est évalué à 400,000 francs. Il reste pour l'accise sur le sucre brut 5,600,000 francs, soit 5,640,000 francs pour l'État et 1,960,000 francs pour le fonds communal.

Enregistrement. — L'évaluation pour 1871 est fixée à 18,000,000 de francs, soit une augmentation de 500,000 francs sur celle qui a été admise pour 1870. Cette augmentation se justifie par le mouvement ascensionnel continu des droits d'enregistrement, dont le produit a dépassé le chiffre de 18,000,000 en 1869.

Greffe. — On propose une réduction de 10,000 francs sur les droits de greffe, pour mettre les prévisions en harmonie avec les faits constatés pour les exercices antérieurs.

Successions. — La recette opérée en 1869 a atteint le chiffre de 15 1/2 millions. On croit donc pouvoir, sans exagération, porter à 14,500,000 francs l'évaluation pour 1871 ; elle dépasse d'un million celle qui figure au Budget de 1870.

Timbre. — Les produits des droits de timbre s'accroît, en moyenne, d'une somme de 100,000 francs par année. On peut donc porter les prévisions de 4,200,000 francs, chiffre admis pour 1870, à 4,300,000 francs pour 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PÉAGES.

La loi du 15 mai 1870, portant abaissement de la taxe des lettres simples à l'intérieur au taux uniforme de 10 centimes, a introduit également certaines modifications dans le régime postal. Ces mesures auront vraisemblablement pour conséquence une réduction momentanée dans le produit des postes. On évalue ce produit, pour 1871, à 6,300,000 francs, dont 3,717,000 francs au profit de l'État, et 2,583,000 francs (41 p. p. %) au profit du fonds communal.

Marine. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.* La recette réalisée en 1869 a atteint le chiffre de 513,000 francs. Il n'y a donc aucun inconvénient à porter à 500,000 francs la recette présumée de l'exercice 1871. C'est 50,000 francs de plus que les prévisions adoptées dans le dernier Budget.

CAPITAUX ET REVENUS.

Chemins de fer. — En se basant sur les faits constatés pendant les cinq premiers mois de cette année et sans la perturbation qui s'est produite dans la situation politique, on eût pu prévoir, pour l'année 1870, une recette approximative de 42 millions de francs. Ce chiffre, supérieur de près de trois millions aux produits de 1869, eût permis d'évaluer à 43 ou 44 millions la recette de 1871.

Mais, en présence des circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons et qui compromettent si gravement les affaires publiques, il est prudent de maintenir les prévisions de 1871 au chiffre de 40 millions proposé au premier projet de Budget pour le réseau exploité jusqu'ici par l'État. D'un autre côté, par suite de la reprise des lignes de la Société générale d'exploitation et des bassins houillers du Hainaut, à partir du 1^{er} janvier prochain, en vertu de la convention du 25 avril 1870, laquelle garantit à l'État un minimum de recette, en 1871, de 12,500 francs par kilomètre exploité, soit 7,512,500 francs pour 601 kilomètres (article 3 de la convention), il y a lieu de porter à 47,500,000 francs la recette probable du chemin de fer en 1871.

Dépendances des chemins de fer de l'État. — Le chiffre inscrit au Budget de 1870 comme produit probable de cet article, est de 110,000 francs. On estime ce produit à 140,000 francs pour 1871, d'après les faits constatés pendant la dernière période quinquennale. Il y a par conséquent un accroissement de 30,000.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. — Le chiffre toujours croissant des dépôts permet d'évaluer à 1,100,000 francs, soit 100,000 francs de plus que pour l'exercice 1870, le produit de l'emploi des fonds dont il s'agit pendant l'exercice 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Droits de pilotage. — Droits de fanal. — D'après les recettes effectuées en 1861, il y a lieu de porter le produit des droits de pilotage à 1,000,000 et celui des droits de fanal à 270,000 francs. Comparativement aux prévisions du Budget de 1870, il y a, pour le premier article, une augmentation de 50,000 francs, et une augmentation de 20,000 francs pour le second.

Régie du Moniteur. — Une somme de 20,000 francs est inscrite au projet de Budget pour 1871, comme prévision du produit des annonces, de la vente de numéros au bureau du journal, d'impressions faites par l'atelier du *Moniteur*, conformément à l'arrêté royal du 21 juin 1868, et d'autres recettes éventuelles, dont le montant est versé à l'administration de la trésorerie. Antérieurement à l'arrêté précité, le prix des numéros vendus et celui de l'adjudication des annonces étaient confondus au Budget sous la rubrique générale : ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES RÉGIS PAR L'ÉTAT.

REMBOURSEMENTS.

Remboursements par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. — Cet article est augmenté d'une somme de 15,000 francs, par rapport à l'évaluation de 1870, en conséquence du montant des remboursements opérés sur les exercices antérieurs.

Déficit des comptables. — Les recouvrements à opérer du chef de déficit constatés dans la gestion des comptables ne sont évalués, pour 1871, qu'à 5,000 francs. C'est 10,000 francs de moins que le chiffre porté au Budget de 1870.

Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, etc. — La somme qui figure de ce chef au Budget des Voies et Moyens de 1870, est de 1,250,000 francs. On ne porte au projet de Budget pour 1871, que 695,000 francs, soit une diminution de 557,000 francs, correspondant à celle qui est opérée au Budget des dépenses du Ministère de la Justice, sur l'article relatif à l'achat de matières premières et d'ingrédients pour le travail qui s'exécute dans les prisons.

Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt, etc. — Une augmentation de 4,000 francs est proposée sur cet article, par comparaison avec le chiffre du Budget de 1870, qui est porté ainsi de 21,000 à 25,000 francs au projet de Budget pour 1871, en prévision du remboursement, par la province de Brabant, de sa quote-part dans les frais d'ameublement de la nouvelle maison d'arrêt cellulaire de Louvain.

Recettes du chef d'ordonnances prescrites. — L'évaluation de ces recettes, portée à 50,000 francs au Budget de 1870, est réduite à 25,000 francs au projet de Budget pour 1871, le produit de l'exercice de 1869 n'ayant été que de 24,900 francs.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1870, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouverts, pendant l'année 1871, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1871, est évalué à la somme de *cent soixante-dix-huit millions cent vingt-quatre mille francs* (178,124,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1871.

Donné à Bruxelles, le 17 août 1870.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances, .***VICTOR JACOBS.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS.	
	<i>Foncier</i>	
	{	Principal
		10 centimes additionnels extraordinaires
		Frais d'expertise
	{	Principal
		10 centimes additionnels extraordinaires
	Droit de débit de boissons alcooliques	
	— de tabacs	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	{	Principal 807,000 "
		10 centimes additionnels ordinaires pour non- valeurs 81,000 "
		3 centimes extraordinaires sur la redevance proportionnelle pour frais de confection d'une carte générale des mines 18,000 "
		5 centimes sur les trois sommes précédentes pour frais de perception 27,000 "
	{	<i>Douanes</i> Droits d'entrée
		Sel
		Vins étrangers
	{	<i>Accises.</i> Eaux-de-vie indigènes
		Bières et vinaigres
		Sucres de canne et de betterave
		Glucoses et autres sucres non cristallisables

POUR L'EXERCICE 1871.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1871.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
"	19,150,000		
10,863,000	} 12,000,000		
1,086,000			
51,000			
4,000,000	} 4,400,000		
400,000			
"	1,500,000		
"	250,000		
"	600,000		
(¹) 13,500,000	13,500,000		(¹) Déduction faite de 75 p. 0/0 de la recette probable sur les cafés, soit 2,100,000 francs, de 35 p. 0/0 du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 70,000 francs, de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 35,000 francs, et de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 140,000 francs : ensemble une somme de 2,345,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
1,760,000			(²) Déduction faite de 35 p. 0/0 du produit probable, soit, fr. 1,240,000
(²) 2,300,000			(³) Id. id. 2,910,000
(³) 5,410,000	} 22,240,000		(⁴) Id. id. 4,000,000
(⁴) 9,100,000			(⁵) Id. id. 1,960,000
(⁵) 3,640,000			
30,000			
A REPORTER.	73,640,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS. (Suite.)	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	<i>Recettes diverses</i>	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc. Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). Greffe (Id. 30 id.). Hypothèques . (Id. 25 id.). Successions. . (Id. 30 id.). Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.). Droit dû par les époux survivants (id.). Timbre Naturalisations Amendes en matière d'impôts. Id. de condamnations en matières diverses
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	<i>Droits, additionnels et amendes</i>	
	PÉAGES.	
TRAVAUX PUBLICS.	<i>Domaines</i> <i>Postes</i>	Rivières et canaux Routes appartenant à l'État Taxe des correspondances en général Droits sur les articles d'argent Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . .
MARINE		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.

POUR L'EXERCICE 1871.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1871.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 73,640,000		
" 100,000		
" 60,000	114,565,000	
18,000,000		
330,000		
3,000,000		
12,000,000		
2,300,000		
200,000	40,765,000	
4,300,000		
5,000		
230,000		
400,000		
1,800,000		
10,000	1,810,000	
3,581,300		
64,900	(1) 3,717,000	6,027,000
70,800		
" 500,000		
A REPORTER. . . fr.	120,592,000	

(1) Déduction faite de 41 p. 0/0, soit 2,585,000 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS. . .	Chemin de fer Télégraphes électriques Domaines (valeurs capitales) Forêts
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires. Revenus des domaines
TRAVAUX PUBLICS. . .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie. — des droits de pilotage
TRÉSORERIE GÉNÉRALE ETC.	— des droits de fanal — de la fabrication de monnaies de cuivre — de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)
Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	

POUR L'EXERCICE 1871.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1871.	TOTAL.	<i>OBSERVATIONS.</i>
REPORT. . . fr.	120,592,000	
47,500,000		
1,350,000	48,850,000	
1,200,000		
900,000		
140,000		
250,000	3,590,000	
500,000		
600,000	55,619,000	
"	40,000	
"	75,000	
1,100,000		
70,000		
4,000		
1,000,000		
270,000	3,064,000	
200,000		
20,000		
400,000		
A REPORTER. . . . fr.	176,211,000	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . . .	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes accidentelles. Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. Recette du chef d'ordonnances prescrites.

POUR L'EXERCICE 1871.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1871.	TOTAL.	<i>OBSERVATIONS.</i>
Report. fr.	176,211,000	
200,000		
50,000	250,000	
5,000		
600,000	605,000	
693,000		
25,000	718,000	
20,000	1,913,000	
200,000		
76,000		
9,000	340,000	
9,000		
1,000		
25,000		
TOTAL. fr.	178,124,000	

ANNEXE
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1863, 1866, 1867, 1868 ET 1869.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
		1905.	1906.	1907.	
IMPOTS.					
	<i>Foncier</i>	18,886,292	18,886,292	18,886,292	
	<i>Personnel</i>	11,098,590	11,287,242	11,452,014	
	{ Principal				
	{ 10 centimes additionnels extraordinaires				
	<i>Patentes</i>	4,253,300	4,420,775	4,260,147	
	{ Principal				
	{ 10 centimes additionnels extraordinaires				
	Droit de débit de boissons alcooliques	1,573,245	1,424,455	1,459,056	
	— de tabacs	225,856	251,604	230,255	
	<i>Redevances sur les mines</i>	459,771	567,625	846,557	
	{ Principal				
	{ 10 centimes ordinaires pour non-valeurs				
	{ 5 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte générale des mines				
	{ 5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i>	13,625,959	12,898,049	13,075,177	
	{ Droits d'entrée				
	{ — de tonnage	27,265	16,805	17,485	
		Sel et eau de mer	5,553,434	5,600,556	5,751,804
		Vins étrangers	2,079,148	2,609,428	2,531,662
		Eaux-de-vie indigènes	8,189,677	8,524,849	8,886,170
	<i>Accises</i>	— étrangères	9,820	"	"
		Bières et vinaigres	9,414,105	9,184,035	8,595,875
		Sucres	3,853,042	5,902,555	4,425,606
		Glucoses et autres sucres non cristallisables	27,227	56,597	34,418
	Frais d'essai de matières d'or et d'argent	292,069	268,968	254,779	
<i>Recettes diverses</i>	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	84,290	19,457	16,609	

POUR L'EXERCICE 1871.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871.		<i>Observations.</i>
1868.	1869.		adoptées POUR L'EXERCICE 1870.	proposées POUR L'EXERCICE 1871.	En PLUS.	En MOINS.	
18,909,284	19,097,894	18,955,211	19,145,000	19,150,000	5,000	"	
11,614,055	11,858,252	11,462,051	11,800,000	12,000,000	200,000	"	
4,211,114	4,286,496	4,282,584	4,400,000	4,400,000	"	"	
1,452,452	1,489,505	1,455,755	1,500,000	1,500,000	"	"	
255,948	240,950	252,918	245,000	250,000	5,000	"	
746,854	496,026	625,525	600,000	600,000	"	"	
14,655,559	16,568,815	14,505,911	15,500,000	13,500,000	"	"	
19,970	14,705	19,246	15,000	"	"	15,000	
5,781,556	5,885,521	5,710,490	5,850,000	1,760,000	"	4,090,000	
2,124,205	2,680,592	2,564,967	2,500,000	2,500,000	"	"	
8,037,142	8,608,047	8,455,177	8,500,000	5,410,000	"	5,090,000	
"	"	9,820	"	"	"	"	
8,622,815	9,170,522	8,957,450	8,950,000	9,100,000	150,000	"	
5,792,784	4,051,876	4,001,128	5,770,000	5,640,000	"	150,000	
26,891	40,964	55,219	50,000	50,000	"	"	
155,470	89,782	211,814	100,000	100,000	"	"	
62,411	58,108	48,171	60,000	60,000	"	"	
A REPORTER.			80,765,000	75,800,000	360,000	7,525,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1905.	1906.	1907.
	IMPOTS (SUITE).			
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	15,479,255	15,810,280	16,755,075
	Grefle . . . (id. 50 id. id.) . . .	294,771	328,352	344,472
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . . .	2,900,450	2,775,886	3,091,863
	Successions . (id. 50 id. id.) . . .	12,349,582	12,510,675	15,962,007
	Timbre	4,076,122	4,220,555	4,295,611
	Naturalisations	7,500	4,000	500
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	Amendes en matière d'impôts	217,875	245,287	244,016
	— de condamnation en matières diverses	156,676	126,845	159,295
	PÉAGES.			
	Domaines . { Rivières et canaux	2,251,610	1,844,548	1,078,002
	{ Routes appartenant à l'État	1,464,295	1,441,970	15,445
TRAVAUX PUBLICS.	Postes . . { Taxes des correspondances en général	3,661,740	3,658,658	3,849,480
	{ Droits sur les articles d'argent			
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	457,992	379,587	413,577
	CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	55,858,372	54,691,558	56,814,562
	Télégraphes électriques	879,581	975,298	1,070,412
	Domaines (valeurs capitales)	1,031,901	1,517,347	1,195,456
	Forêts	967,333	979,519	854,785
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer de l'État	88,897	102,516	164,059
	Établissements et services régis par l'État	286,637	293,119	268,437
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	1,278,507	1,219,591	1,174,655
	Revenus des domaines	627,579	633,867	593,849
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	29,155	29,745	46,597

POUR L'EXERCICE 1871.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871.		Observations.
1868.	1869.		adoptées POUR L'EXERCICE 1870.	proposées POUR L'EXERCICE 1871.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT. . . . fr.	80,765,000	75,800,000	560,000	7,525,000	
18,040,541	18,655,255	16,945,672	17,500,000	18,000,000	500,000	"	
547,847	553,900	550,268	540,000	550,000	"	10,000	
5,252,292	5,471,782	5,098,054	5,000,000	5,000,000	"	"	
15,666,428	15,569,251	15,611,606	15,500,000	(¹)14,500,000	1,000,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit: Successions. 12,000,000 Droit de mutation en ligne directe 2,300,000 Droit dû par les époux sur- vivants 200,000 <u>14,500,000</u>
4,557,260	4,406,501	4,271,169	4,200,000	4,500,000	100,000	"	
8,500	17,500	7,600	5,000	5,000	"	"	
251,270	255,655	254,416	250,000	250,000	"	"	
414,507	472,717	265,968	400,000	400,000	"	"	
1,771,785	1,844,878	1,878,556	1,800,000	1,800,000	"	"	
9,445	9,586	587,750	10,000	10,000	"	"	
4,117,545	4,200,000	5,897,485	4,150,000	5,717,000	"	415,000	
448,128	515,595	442,496	460,000	500,000	40,000	"	
58,194,801	59,500,000	56,967,872	40,000,000	47,500,000	7,500,000	"	
1,200,156	1,520,000	1,089,845	1,550,000	1,550,000	"	"	
2,195,254	1,082,956	1,404,579	1,200,000	1,200,000	"	"	
876,575	850,749	901,752	900,000	900,000	"	"	
158,175	255,040	145,555	110,000	140,000	50,000	"	
545,540	209,089	280,124	250,000	250,000	"	"	
1,199,022	1,518,984	1,258,152	500,000	500,000	"	"	
671,856	777,454	660,921	600,000	600,000	"	"	
59,673	59,500	56,954	40,000	40,000	"	"	
		A REPORTER. . . . fr.	171,290,000	175,072,000	9,550,000	7,748,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1885.	1886.	1887.
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	101,788	66,751	115,791
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,029,457	1,065,992	565,478
	— des actes des commissariats maritimes	55,096	57,809	70,401
	— des droits de chancellerie	5,711	4,090	4,505
	— — de pilotage	705,641	762,474	920,559
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— — de fanal	167,544	191,762	248,775
	— de la fabrication de monnaies de cuivre	"	"	"
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	3,000	3,000	3,000
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	446,909	608,902	295,920
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	171,418	184,872	198,058
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	21,545	25,754	31,098
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	14,868	9,451	3,007
	Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	620,005	640,678	506,788
	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,206,811	680,568	840,874
PRISONS.	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,808	19,676	27,940
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	18,046	17,951	17,525
	Recettes accidentelles	555,874	280,158	525,258
	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	85,611	80,286	80,286
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Tra- vaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	"	"	"
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite	"	"	504
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	68,514	59,178	54,602

POUR L'EXERCICE 1871.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871.		Observations.
1868.	1869.		adoptées POUR L'EXERCICE 1870.	proposées POUR L'EXERCICE 1871.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT. . . .	171,290,000	175,072,000	9,530,000	7,748,000	
54,206	40,506	75,408	75,000	75,000	"	"	
985,454	879,476	904,567	1,000,000	1,100,000	100,000	"	
67,611	71,506	64,462	70,000	70,000	"	"	
4,599	5,000	4,541	4,000	4,000	"	"	
910,802	990,667	859,428	950,000	1,000,000	50,000	"	
244,802	260,890	224,516	250,000	270,000	20,000	"	
"	40,000	40,000	200,000	200,000	"	"	
16,499	8,500	5,600	"	20,000	20,000	"	
271,958	589,440	402,627	400,000	400,000	"	"	
225,724	225,755	200,761	200,000	200,000	"	"	
57,507	52,156	55,744	55,000	50,000	15,000	"	
12,457	5,705	9,115	15,000	5,000	"	10,000	
622,505	592,440	616,501	600,000	600,000	"	"	
720,965	529,586	997,480	1,250,000	695,000	"	557,000	
21,508	41,808	20,408	21,000	25,000	4,000	"	
18,256	18,661	18,084	20,000	20,000	"	"	
224,817	198,196	516,460	200,000	200,000	"	"	
69,286	76,286	77,951	76,000	76,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	"	504	1,000	1,000	"	"	
56,140	24,902	48,669	50,000	25,000	"	25,000	
		TOTALX. . . fr.	176,725,000	178,124,000	9,750,000	8,540,000	
					DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.		1,509,000

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE POUR 1869.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1868.			CONTINGENT DE 1869.	Observations.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers	11,991,297 41	12,775,466 "	24,764,765 41	1,659,259 10	
Brabant	51,612,009 85	25,586,150 "	56,998,159 85	5,819,005 62	
Flandre occidentale	25,509,528 09	9,559,242 "	54,668,770 09	2,522,807 60	
Flandre orientale	27,909,182 51	12,824,512 "	40,755,694 51	2,729,157 49	
Hainaut	57,814,047 11	15,094,940 "	55,508,987 11	3,585,102 06	
Liège	19,904,585 75	12,254,266 "	32,158,851 75	2,155,505 07	
Limbourg	10,555,096 56	2,058,457 "	12,595,553 56	845,708 09	
Luxembourg	7,498,575 61	1,706,975 "	9,205,546 61	616,771 02	
Namur	15,880,450 59	4,548,501 "	20,428,951 59	1,568,759 "	
TOTAUX	188,454,771 04	96,586,487 "	285,041,258 04	19,097,895 65	

(27)

[N° 30.]

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1869.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1869, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. ‰.	à 12 p. ‰.		
Anvers	445,765 20	517,727 08	155,548 11	257,924 25	6,554 40	6,469 80	97,371 60	45,656 66
Brabant	914,167 78	892,455 66	264,762 51	589,665 45	499 52	454 68	209,616 06	125,947 »
Flandre occidentale.	511,815 85	496,800 28	125,258 52	155,569 98	4,150 24	4,866 66	69,486 18	62,451 50
Flandre orientale . .	455,140 60	660,406 10	150,405 70	217,455 14	5,472 64	7,881 56	98,020 52	81,684 66
Hainaut	570,767 51	575,048 45	179,681 09	185,517 76	»	»	77,408 62	79,249 24
Liège	275,881 65	567,585 79	129,695 07	158,696 58	5,854 52	4,246 52	89,721 58	50,077 10
Limbourg	45,277 »	77,915 50	26,042 08	51,269 15	»	»	22,814 58	15,578 52
Luxembourg	50,685 76	58,885 12	52,748 66	25,751 20	»	»	11,905 92	10,497 92
Namur	86,988 69	140,292 54	62,154 25	71,864 50	»	»	55,222 52	57,059 34
TOTAUX	2,950,488 04	5,787,114 52	1,106,275 66	1,671,511 61	18,511 12	25,918 82	709,567 18	508,161 64

(1) Y compris une somme de fr. 8 45 c^s, montant d'une cotisation d'office.

POUR L'EXERCICE 1871.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribut ^{on} , d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	DIX CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
1,492,777 10	»	17 19	17 19	1,492,759 91	149,275 88	»	8,958 75	1,650,994 52	54,716
2,997,566 46	6,415 45	2,548 17	8,961 60	2,988,604 86	298,860 15	»	15,269 28	3,300,754 27	81,754
1,250,177 01	2,481 54	1,204 85	5,686 17	1,226,490 84	122,648 96	42 40	5,474 57	1,354,656 57	65,274
1,672,466 61	1,150 41	957 18	2,107 59	1,670,559 02	167,055 64	»	6,954 99	1,844,529 65	74,484
1,465,672 67	2,620 98	479 59	5,100 57	1,462,572 10	146,256 81	»	7,791 87	1,616,620 78	91,457
1,077,756 21	2,554 01	2,261 89	4,615 90	1,075,140 51	107,515 77	»	5,464 02	1,185,918 10	49,095
216,894 45	»	»	»	216,894 45	21,689 27	5 »	1,259 65	259,846 55	12,575
170,474 58	»	»	»	170,474 58	17,047 29	»	766 06	188,287 95	11,544
451,561 52	152 10	82 10	214 20	(¹) 451,555 57	45,155 46	80 20	2,295 02	476,864 25	20,818
10,755,546 59	15,152 27	7,550 95	22,703 22	10,752,651 62	1,075,265 21	125 60	52,211 99	11,858,252 42	459,697

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1869.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIÉS et des rôles supplétifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	PRINCIPAL des COTISATIONS des sociétés anonymes en 1869. (Pour mémoire.)
Anvers	509,516 54	50,951 55	560,467 69	55,088	"
Brabant	1,069,407 22	106,959 27	1,176,546 49	51,618	"
Flandre occidentale.	559,877 40	55,997 02	595,874 42	58,697	"
Flandre orientale	555,169 54	55,517 05	586,486 59	49,590	"
Hainaut	619,562 46	61,956 05	681,518 49	68,156	"
Liège	502,790 79	50,278 57	555,069 56	58,609	"
Limbourg	78,046 57	7,805 88	85,850 45	10,179	"
Luxembourg	68,164 51	6,816 58	74,980 89	10,529	"
Namur	156,275 14	15,626 76	171,901 90	19,577	"
TOTAUX	5,806,809 57	589,686 51	4,286,496 08	321,845	"

Le montant des rôles du 4^{me} trimestre de 1869 est établi par approximation, d'après les rôles correspondants de 1868. Ceux-ci se sont élevés à fr. 140,212 92 c^s.

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES**DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES**

de l'exercice 1869.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	<i>Observations.</i>
Anvers	115,844 50	6,847	Le montant des rôles du 4 ^e trimestre de 1869 est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1868, qui se sont élevés à fr. 9,529 50 c ⁹ .
Brabant	228,504 75	14,710	
Flandre occidentale	150,424 "	10,069	
Flandre orientale	202,055 50	15,082	
Hainaut	547,914 "	25,917	
Liège	225,709 75	15,103	
Limbourg	55,748 "	3,918	
Luxembourg	52,403 75	3,811	
Namur	107,910 50	8,060	
TOTAUX	1,489,504 75	99,517	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE DÉBIT DE TABACS DE L'EXERCICE 1869.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	Observations.
Anvers	29,092 50	3,176	Le montant des rôles du 4 ^e trimestre de 1869 est établi par approximation, d'après les rôles correspondants de 1868, qui se sont élevés à fr. 1,632 73 c ⁵ .
Brabant	58,651 50	3,750	
Flandre occidentale	23,591 "	2,902	
Flandre orientale	26,889 50	3,150	
Hainaut	41,605 "	5,592	
Liège	59,851 "	5,557	
Limbourg	10,775 "	1,601	
Luxembourg	11,565 "	1,707	
Namur	19,571 "	2,822	
TOTAUX	240,949 50	50,126	

POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES ROLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1869.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			Additionnels (1).	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.					
Hainaut	8,978 80	270,104 75	279,085 55	56,011 50	315,095 05	15,754 81	350,849 86	187
Liège	5,092 77	124,910 0	150,002 77	16,747 58	146,750 35	7,357 51	154,087 86	211
Luxembourg . .	1,478 40	55 17	1,533 57	155 02	1,688 59	84 43	1,773 02	10
Namur	4,071 30	3,888 31	7,959 61	912 61	8,872 22	445 60	9,515 82	98
TOTAUX	19,621 27	398,958 23	418,579 50	55,826 71	472,406 21	23,620 35	406,026 56	506

(1) Les additionnels se composent :

- 1° De 10 centimes, au profit du Trésor, sur le principal des redevances fixes et proportionnelles ;
- 2° De 5 centimes sur le principal de la redevance proportionnelle, destinés à subvenir aux frais de la confection d'une carte générale des mines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 8.

ÉTAT de développement des articles du Budget de l'exercice 1871,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1865.	1866.	1867.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes	civils 13,854,528 08 sous seing privé 471,715 96 judiciaires 475,982 77 d'huissiers 677,827 83	15,962,009 72 472,842 15 564,162 47 809,336 77	14,904,197 95 479,181 15 610,097 95 759,668 41
Lettres de noblesse	826 80	1,055 60	826 80
Permis de changer de nom de famille	551 20	275 00	1,102 40
TOTAUX.	15,479,232 64	15,810,280 20	16,755,074 64
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	48,070 20	55,429 75	57,065 75
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	245,800 41	272,021 87	286,806 12
TOTAUX.	294,770 61	328,351 62	344,471 85
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits	d'inscriptions 105,452 84 de transcription d'actes de mutations 2,794,997 58	127,732 89 2,646,155 49	127,511 22 2,964,351 87
TOTAUX.	2,900,450 42	2,773,886 38	3,091,863 09
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits	de succession 10,015,800 08 de mutation par décès 182,522 02 — sur les successions en ligne directe 1,964,525 19 dus par les époux survivants 186,936 94	9,970,419 30 572,773 71 1,788,838 99 178,645 05	11,780,337 45 251,336 29 1,724,574 07 206,049 53
TOTAUX.	12,549,582 25	12,510,675 05	13,962,097 14

POUR L'EXERCICE 1871.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
16,035,746 46	18,633,232 94	84,718,361 97	16,945,672	•
569,546 38				
644,871 04				
789,157 58				
1,102 40				
157 80				
18,040,541 46	18,633,232 94	84,718,361 97		

56,603 68	535,900 35	1,651,341 78	330,268	»
291,243 67				
347,847 35	535,900 35	1,651,341 78		

137,266 46	3,471,781 92	15,490,274 12	3,098,054	»
5,115,025 85				
5,252,292 31	3,471,781 92	15,490,274 12		

11,374,249	12,587,849 16	56,735,287 01	11,347,057	»
2,048,227 07	2,750,476 95	10,256,240 27	2,051,248	»
243,931 63	230,924 74	1,066,505 69	215,501	»
13,666,427 70	15,569,250 85	68,058,032 97	13,611,606	»

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1863.	1864.	1867.	
ART. 5. — Timbre.					
Débit	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	142 »	62 »	30 »
		{ à l'étranger	7,144 »	6,256 »	5,032 »
		Permis de ports d'armes de chasse.	356,416 »	369,984 »	359,008 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	398,434 15	436,813 80	438,178 45
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique.	109,029 90	113,481 40	131,062 55
		à l'étranger.	22,618 59	22,611 15	23,383 17
		Timbres de dimension	1,713,617 50	1,799,502 50	1,825,303 90
Visa.	— de dimension {	Timbres proportionnels.	53,011 27	46,158 52	58,032 78
		autres que des journaux étrangers.	20,405 63	18,791 80	18,577 12
		des journaux étrangers	5,598 34	3,425 01	3,025 75
Extraordinaire	Timbres fixes.	Warrants.	201 »	150 50	»
		Feuilles de patente	139,800 00	140,812 20	141,015 80
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	608,800 20	633,801 35	636,054 00
		Bons de caisse, billets au port., etc.	185,397 75	174,796 32	180,609 88
		Effets, récépissés, obligations, etc.	1,500 »	»	7 50
	Timb. de dimension {	Coupures.	»	»	»
Papiers blancs pour actes, etc..		273,840 »	270,844 40	272,130 45	
	Affiches	182,096 00	183,062 23	194,331 07	
TOTAUX.			4,076,122 50	4,220,552 06	4,205,610 62
ART. 6. — Naturalisation.					
Droits	{	de naturalisation ordinaire.	7,500 »	4,000 »	500 »
		de grande naturalisation	»	»	»
TOTAUX.			7,500 »	4,000 »	500 »
ART. 7. — Amendes en matière d'impôts.					
Doubles, triples droits, etc.,	{	d'enregistrement	74,285 45	70,683 98	76,232 46
		de greffe.	7 60	16 47	»
		d'hypothèque	8,701 22	7,086 41	8,361 26
		de succession	123,452 44	134,090 17	146,030 33
		de timbre	11,428 18	32,809 69	13,302 12
TOTAUX.			217,874 89	245,386 72	244,019 17

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
4,357,259 65	4,406,501 21	21,555,846 72	4,271,169 »	
4,357,259 65	4,406,501 21	21,555,846 72		

6,500 »	17,500 »	58,000 »	7,600 »
2,000 »			
8,500 »	17,500 »	58,000 »	

231,270 50	255,655 54	1,172,081 62	274,416 »
231,270 50	255,655 54	1,172,081 62	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1865.	1866.	1867.
ART. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor	147,808 15	120,511 68	152,617 »
{ en totalité			
{ en partie	8,867 49	6,333 68	6,678 24
TOTAUX	156,675 64	126,845 36	159,295 24

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Dendre	13,202 54	11,524 77	12,541 78
Meuse	62,029 70	55,019 50	45,069 84
Escaut	89,465 88	73,215 13	64,308 03
Lys	50,085 17	35,293 82	29,720 69
Canal de la Campine	100,241 50	91,262 33	81,047 51
— de Charleroi	703,137 25	484,500 51	463,108 77
— de Gand, par Bruges, à Ostende	23,842 66	20,354 10	25,056 83
— de Maestricht à Bois-le-Duc.	66,597 04	61,296 56	43,033 87
— de Mons à Condé	240,116 90	247,693 80	222,686 33
Petite Nèthe canalisée.	7,004 36	5,754 28	4,623 70
Canal de Pommerœul à Autoing	159,256 63	145,465 73	129,858 66
Sambre canalisée	444,290 52	370,388 29	334,254 79
Canal de Terneuzen	24,672 49	25,778 35	25,006 33
— latéral à la Meuse	84,284 15	59,769 05	43,844 14
Divers	86,476 43	77,562 68	71,086 28
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	586 32	359 96	534 48
Produits	43,368 51	44,454 20	44,018 45
{ des bacs, bateaux et passage d'eau.			
{ des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,990 67	52,956 07	38,489 70
TOTAUX	2,251,609 68	1,844,548 15	1,678,961 85

ART. 2. — Routes appartenant à l'État.

1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie	587,894 54	569,568 21	925 61
2 ^e — — — — —	876,599 08	872,610 68	12,518 95
TOTAUX	1,464,293 42	1,441,978 89	13,444 56

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
405,006 94 9,299 65	472,717 49	1,520,840 50	265,968 "	
414,506 57	472,717 49	1,520,840 50		

1,771,784 60	1,844,878 15	9,591,782 59	1,778,356 "
1,771,784 60	1,844,878 15	9,591,782 59	

9,445 50	9,586 25	2,958,748 62	587,750 "
9,445 50	9,586 25	2,958,748 62	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1865.	1866.	1867.	
CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
ART. 1 ^{er} . — <i>Domaines.</i> (Valeurs capitales.)				
Prix de vente de biens immeubles.	Lois des 27 mai 1837, 30 juin 1840, 3 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1863, 11 juin 1865, 18 juillet 1863, 14 sep- tembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décem- bre 1867, 18 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868 et 2 octobre 1868	235,510 97	640,778 06	174,650 10
	Autres aliénations.	575 16	10,061 95	1,099 65
Produits	de successions en déshérences	86,214 53	56,490 71	41,958 52
	nets des épaves.	85 82	7,287 68	1,626 62
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés . . .	1,124 47	1,258 06	877 36
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géo- logiques, etc.)		1,165 »	400 »	1,465 76
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	232,873 40	101,144 42	18,781 20
	— — de la Guerre	67,315 92	137,843 57	112,240 23
	— — de la Justice	18,038 65	83,058 50	160,849 25
	— — des Travaux publics.	32,589 37	34,057 79	22,332 02
	— — de l'Intérieur	5,514 45	5,352 »	9,520 40
	— — des Affaires Étrangères.	3,556 »	3,151 50	»
Remboursements de ca- pitaux	du fonds de l'industrie	2,400 »	»	»
	de créances ordinaires	244,506 11	258,069 07	231,489 70
Rachats et transferts de rentes		1,042 58	268 40	1,596 62
Transaction en matière domaniale		34,500 »	11,000 »	273,290 »
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires com- pris.)		19,071 42	122,749 73	83,060 97
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		243 50	2,688 20	»
Produits d'objets saisis et confisqués		2,540 21	2,342 14	4,026 54
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis		2,647 50	204 59	125 60
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Canaux et rivières.	21,494 84	32,185 51	25,068 93
	Routes	17,291 18	26,965 59	21,436 20
TOTAUX.		1,051,901 08	1,517,547 37	1,195,436 27

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
2,195,253 97	1,082,955 81	7,022,894 50	1,404,579 "	
2,195,253 97	1,082,955 81	7,022,894 50		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1865.	1866.	1867.
ART. 2. — Forêts.			
Prix de vente.	801,407 86	800,789 50	667,713 60
de coupe de bois (décime compris)			
de chablis, de bois de délit et d'élagages	84,486 53	103,911 54	105,461 40
d'objets saisis et confisqués.	17 25	7 50	6 43
de glandée, panage, foin et herbages	15,530 60	7,750 10	6,601 95
Fermages	2,681 50	2,652 "	2,622 "
des propriétés dépendantes des forêts			
du droit { de chasse	8,548 28	8,779 78	8,779 78
de pêche (baux et licences)	1,061 "	1,035 50	10 50
Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral	22,705 21	37,092 40	27,047 65
Redevances pour construction d'usines, et droits d'usage	20,850 90	15,977 31	15,802 61
Indemnités pour carbonisation	974 50	1,503 25	736 73
TOTAUX.	967,332 63	970,318 74	834,782 73

ART. 5. — Dépendances des chemins de fer.

Locations	10,090 02	11,417 70	10,538 98
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.			
de bâtiments	934 33	1,512 50	960 "
de cafés-restaurants	30,211 32	50,227 59	54,844 56
d'herbages, d'oserais, etc.	12,553 38	7,730 "	10,638 06
de vidanges	1,506 "	1,261 "	1,241 50
Argent non réclamé	279 95	666 39	1,160 60
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	13,306 60	5,284 59	19,063 12
Prix de vente	9,438 75	8,068 60	37,591 "
de mobilier et matériel hors d'usage.			
d'objets non réclamés	4,145 65	6,127 95	9,777 "
d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,541 27	5,379 50	4,755 54
Concessions du droit d'apposition d'affiches et de vente de journaux	"	6,840 15	15,468 85
TOTAUX.	88,897 27	102,515 97	164,059 21

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
876,574 96	850,748 98	4,508,758 04	901,752	
876,574 96	850,748 98	4,508,758 04		

158,175 27	235,050 95	726,667 67	143,355	»
158,175 27	235,050 95	726,667 67		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1865.	1866.	1867.		
<i>ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.</i>					
École militaire. — Pensions des élèves	66,475 90	74,216 50	71,016 35		
École vétérinaire	Pensions {	des élèves	30,783 35	30,800 "	30,625 "
		d'animaux malades	8,275 70	6,908 78	7,176 52
		Produit des ventes d'objets divers	409 50	147 50	60 "
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	165,430 62	165,653 56	143,531 41		
Bénéfices de la fonderie de canons	"	104 36	701 30		
Abonnements	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,264 "	15,288 "	15,506 "
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"	"
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"
TOTAUX	280,057 05	293,118 70	268,456 58		

<i>ART. 5. — Produits divers et accidentels.</i>					
Produits	des examens et visa des diplômes	10,257 02	14,327 22	14,050 13	
	des diplômes des artistes vétérinaires	1,292 50	1,297 50	1,407 50	
	des brevets d'invention	114,474 02	116,120 "	120,560 "	
	des jeux de Spa	848,560 13	850,621 03	854,411 05	
	du quart des salaires sur transcriptions	35,346 32	34,570 82	36,895 02	
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre	"	"	"	
des examens universitaires	105,452 50	100,397 90	96,128 74		
Restitutions volontaires	4,096 19	1,060 48	1,422 46		
Indemnités	{	pour remplacement	60,944 "	62,141 25	59,261 09
		pour décharge de la responsabilité du remplaçant	1,587 30	1,808 30	1,059 76
		pour construction d'usines (forêts exceptées)	2,121 30	888 "	1,108 84
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	26 "	21 57	24 52		
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	59 68	44 02	19 17		
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	147,526 74	113,974 45	68,523 09		
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	314 52	949 10	295 09		
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	"	5,118 35	"		
TOTAUX	1,541,039 12	1,285,540 89	1,255,876 56		

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
545,559 65	209,089 49	1,400,621 45	280,124 »	
545,559 65	209,089 49	1,400,621 45		

1,199,022 18	1,518,084 25	6,378,462 78	1,275,692 »	
1,199,022 18	1,518,084 25	6,378,462 78		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1865.	1866.	1867.
<i>ART. 6. — Revenus des domaines.</i>			
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	114,725 15	104,750 25	95,910 35
Fermages de chasse	2,181 "	2,181 "	2,202 "
Location de biens-fonds et de bâtiments	49,155 02	50,575 12	45,277 25
Génie militaire	16,455 81	45,498 95	15,117 45
{ Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc			
{ Fermages de pêche et de chasse	2,675 "	2,262 "	2,491 50
Arrérages de rentes	1,427 60	1,450 80	2,211 82
Redevances pour concession de prises d'eau	2,155 09	2,475 90	2,285 68
Intérêts des capitaux	6,453 94	11,526 83	10,526 51
{ du fonds de l'industrie nationale			
{ de créances ordinaires	105,855 33	106,516 40	111,952 15
Produits	"	"	"
{ de la calamine			
{ des sablières et mines (forêts exceptées)	5,047 74	4,449 85	1,648 54
Location des terrains provenant d'emprises	32,760 81	51,860 59	20,521 22
{ Rivières et canaux			
{ Routes	408 87	577 17	754 71
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	95,055 52	107,439 54	116,298 80
{ Rivières et canaux			
{ Routes	155,654 17	119,815 85	125,182 80
Droits de pêche (rivières et canaux)	59,655 71	40,270 82	58,079 27
TOTAUX	627,578 74	655,866 68	595,848 75

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes*

Débet des comptables	4,512 01	662 95	526 75
{ Forcements en recettes			
{ Recouvrements divers	55 45	45 45	75 62
Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	120 72	7 97	4 41
Actes de chargement de divers chefs	151 45	55 60	104 59
TOTAUX	4,817 59	769 97	511 57

ART. 2. — *Déficit des comptables.*

Recouvrements	7,756 68	179 59	755 06
{ par prélèvements sur cautionnements			
{ divers	2,295 66	8,501 21	1,852 16
TOTAUX	10,050 54	8,680 85	2,585 22

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
671,855 59	777,455 95	5,304,603 69	660,921 »	
671,855 59	777,455 95	5,304,603 69		

110 60	} 778 20	7,519 74	1,504 °
65 04			
406 97			
642 61	778 20	7,519 74	

10,050 82	} 4,926 46	58,057 63	7,611 °
1,783 96			
11,814 78	4,926 46	58,057 63	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1865.	1866.	1867.
ART. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.				
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	887 29	918 66	1,067 88
	Frais de surveillance de bois appartenant {	189,256 80	189,050 95	192,080 79
	aux communes et hospices			
	aux acquéreurs de bois domaniaux.	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions.	18 06	611 51	12 01
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	13,922 22	12,979 54	12,189 52
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	"	77 20	38 "
	Remboursement du prix de papier électoral	"	"	1,531 88
	Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	" 06	"
Ministère de la Justice.	Frais de justice {	150,361 42	137,942 44	133,473 16
	en matière criminelle et correctionnelle			
	en matière de simple police			
militaire	788 41	1,221 40	914 05	
Frais d'entretien de mendiants	1,570 07	255 78	151 00	
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	5,051 05	5,759 10	5,040 67
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	5,000 "	5,000 "
	Canal de la Campine — Remboursement des frais de construction du colateur.	"	"	"
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	126,328 60	102,719 11	90,976 95
	Frais d'entretien de routes concédées.	13,596 15	59,732 56	31,252 44
	Construction de routes. — Expropriations de terrains. — Remboursement d'une consignation	"	597 82	"
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"
TOTAUX.		629,095 13	640,678 20	596,788 30

POUR L'EXERCICE 1871.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1869. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
622,504 96	592,459 68	5,081,506 27	616,501	
622,504 96	592,459 68	5,081,506 27		